**L'an deux mil vingt et un**

le dix-neuf avril

le Conseil municipal de la commune **d'EXCIDEUIL**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **Mme LACOSTE Marie Laure, Maire,**

Date de convocation du Conseil municipal : 12 avril 2021

**PRESENTS** : M. GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, Mme VAVASSORI Séverine, M. BEDRINE Didier, Mme GAILLARD Marjolein, M. CLERGERIE Jean-François, M. CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, M. MAGNOU Jean-Pierre, Mme SEDAN Annie, M. BUFFAT Marc, Mme BOUKHALO Paulette

**ABSENTS** : M. MORAND Jimmy, Mme CROIZE Jessica,

**PROCURATIONS** : M. MORAND Jimmy à M. GENESTE Bruno

Mme CROIZE Jessica à Mme PILLET-PARMENTIER Magali

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PILLET-PARMENTIER Magali

Adoption des précédents comptes rendu du Conseil Municipal en date des 28 janvier et 29 mars 2021, à l’unanimité.

**BUDGET COMMUNE 2021**

Monsieur GENESTE présente les comptes :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il résulte des comptes :

## Section de Fonctionnement

Recettes 1 304 656.86

Dépenses 1 254 618.25

Résultat de Fonctionnement Excédentaire + 50 038.61

## Section d’Investissement

Recettes 359 631.41

Dépenses 167 390.25

Résultat d’Investissement Excédentaire +192 241.16

## Résultat de clôture de l’exercice précédent

Fonctionnement 82 540.51

Investissement - 83 298.08

Le résultat de clôture est donc le suivant :

Fonctionnement 132 579.12 **Résultat à affecter**

Investissement 108 943.08

## Restes à Réaliser

Recettes d’Investissement 171 705.00

Dépenses d’Investissement 138 088.79

Solde 33 616.21

Pas de besoin de financement de la section d’investissement à couvrir **(solde positif)**

La Présidente demande à Mme BOUKHALO, doyen d’âge, de présider les opérations de vote du compte administratif et quitte la salle.

Le compte administratif 2020 est adopté à l’unanimité.

Le Maire rejoint l’assemblée et remercie Madame BOUKHALO d’avoir assuré la présidence.

## Affectation du résultat

Le Maire demande à l’assemblée de se prononcer sur l’affectation du résultat de l’exercice 2021

**132 579.12 €** sont affectés à la section de fonctionnement.

**108 943.08 €** sont affectée à la section d’investissement

Adopté à l’unanimité.

### COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l’unanimité.

**FIXATION DES TAUX DES DEUX TAXES LOCALES POUR 2021**

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l’article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d’habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d’habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d’un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l’assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s’élevant à 25.98 % et le taux communal à 25.15 %, le nouveau taux communal de TFPB s’élèvera à 51.13%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

1°) décide de maintenir les taux d’imposition suivants pour 2021 :

* 86.43% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

. 2°) fixe le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 51.13%

Adopté à l’unanimité

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif 2021 s’équilibre en dépenses et en recettes en ce qui concerne la section de fonctionnement à 1 421 517 € dont 188 490 € pour virement à la section d’investissement.

Il s’équilibre en dépenses et en recettes pour la section d’investissement à

639 638 €

Le Maire demande à l’assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2021.

Adopté à l’unanimité

**MODIFICATION HORAIRES DE TRAVAIL – SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire expose à l’assemblée la proposition faite aux 5 agents des services techniques de modifier la durée hebdomadaire de travail :

L’organisation du cycle de travail au sein des services techniques de la commune d’Excideuil serait fixée comme il suit :

La proposition est de maintenir les effectifs au complet le plus souvent possible en modifiant les horaires de la façon suivante et avec un minimum de 3 agents :

LMMJ : 8 h - 12 h 13 h 45 - 17 h 15

V : 8 h - 12 h 13 h 45 - 16 h 45

Soit 37 h

Le nombre de jours de RTT serait fixé en fonction du nombre d’heures de travail effectué. Les agents travailleraient 37 heures par semaine au lieu de 35 heures, et auraient droit à 12 jours de récupération. Ces jours seraient à prendre entre le 1er janvier et le 31 mai et du 1er septembre au 31 décembre.

Ce dossier va être soumis au comité technique du Centre de Gestion de la dordogne pour validation.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame LACOSTE informe :

L’ouverture du camping municipal est prévue le 12 mai avec le même gérant que l’été dernier.

Remerciements de la famille de Madame ADAM pour sa prise en charge pour la vaccination contre la covid 19.

Courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne informant du souhait des agents de la trésorerie d’Excideuil de rester sur site pour travailler à distance à partir du 1er septembre. Le bail ne sera donc pas dénoncé dans l’immédiat.

Monsieur GENESTE informe :

Travaux cour de l’école : la commission travaux se réunira en mai afin de finaliser le projet.

L’enquête « Réseau de gaz d’EXCIDEUIL » est relancée pour les riverains de l’avenue Eugène le Roy.

Les organisateurs de la course « Périgord ladies » ont modifié le parcours prévu initialement.

Madame SEDAN signale que les panneaux publicitaires indiquant le fleuriste ne sont toujours pas retirés.

Monsieur BEDRINE signale que sur le territoire des panneaux « Causses et rivières » sont aussi encore en place.

Madame BOUKHALO informe :

Ne pas avoir reçu la convention relative à l’occupation du domaine privé pour l’implantation de containers sur sa parcelle. Celle-ci va lui parvenir.

Avoi été contacté par Madame Bazin qui souhaiterait proposer sa pièce de théâtre à Excideuil. Madame VAVASSORI est au courant et suit le dossier.

Monsieur BUFFAT demande si un mail des spéléologues a bien été adressé à la mairie au sujet des grottes de Sarconnat.

Séance levée à 21 heures 20**.**